

Convocation du 13 octobre 2016 adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion de conseil municipal le 18 octobre 2016 à 20 heures.

Le Maire,

SESSION DU 18 OCTOBRE 2016

Le conseil municipal de Plou, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie le mardi 18 octobre 2016 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Etaient présents : Mmes CALDI Catherine, JACQUELIN Jacqueline, MILLECAMPS Céline, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHABANCE Fabrice, CHAUSSÉ Cyril, GRUNDHEBER Jean-Luc, MARGUERITAT Olivier, PLANCHON Jérôme, POTHUS Paul et RENIAUT Thomas.

Etait excusé : M. CHABANCE Christian (pouvoir à M. CHABANCE Fabrice).

M. CHAUSSÉ Cyril est désigné comme secrétaire.

Approbation du précédent compte rendu

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu du 30 août 2016.

Création de poste d'animateur

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Loisirs ouvrira du 24 au 28 octobre prochain. Vingt enfants sont inscrits. A la base les deux animateurs encadrant le centre étaient Mesdames Christelle MATJASEC et Cloé POTHUS déjà en poste. Mais Madame Cloé POTHUS, inscrite sur une formation de BAFD, n'est plus disponible. Monsieur HERAULT Yannick a été sollicité mais a refusé. Il convient alors de procéder au recrutement d'un nouvel animateur diplômé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide la création d'un emploi d'Adjoint d'Animation contractuel 2^{ème} classe à temps complet du 24 au 28 octobre 2016, Indice Brut : 340, Indice Majoré : 321.
- précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Bilan RPI 2015-2016

La commission intercommunale du RPI s'est réunie le 10 octobre dernier à Poisieux pour prendre connaissance du bilan de l'année scolaire 2015-2016. Il a été demandé par la commune de Villeneuve la comparaison des bilans sur l'année scolaire 2015-2016 selon les deux conventions, bilans qui seront présentés lors d'une prochaine réunion de la commission. Les membres du conseil municipal ont reçu un exemplaire de l'état récapitulatif.

La nouvelle convention s'appliquera à compter du 1^{er} août 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les participations des communes de Plou et Villeneuve sur Cher comme suit pour l'année scolaire 2015-2016 :

Plou doit à Villeneuve	43 551.79 €
Villeneuve doit à Plou	16 575.08 €

Noël 2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'arbre de Noël est organisé depuis de nombreuses années conjointement avec les communes de Poisieux et Villeneuve sur Cher au cinéma le Rio à Saint Florent sur Cher. Les communes bénéficient d'un tarif préférentiel pour le cinéma. La facture est partagée entre les trois collectivités.

Les jouets seront achetés au Magasin Maxitoys à Bourges le jeudi 20 octobre.

Les goûters sont pris en charge par les communes et commandés à Carrefour Market à Saint Florent sur Cher. Plou prendra en charge cette année le goûter des enfants de Poisieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'organiser un arbre de Noël dans les mêmes conditions que les années précédentes conjointement avec les communes de Poisieux et Villeneuve sur Cher au cinéma le Rio à Saint Florent sur Cher,
- accepte de participer à hauteur de 22 € par enfant pour l'achat des jouets et du goûter,
- prendra en charge le goûter,
- accepte de prendre en charge le coût des entrées au cinéma du Rio réparti équitablement entre les trois communes.

Forêts

Affouages 2016

La commission « forêts » propose de fixer le prix du lot à 34 €, la date limite des inscriptions au 25 octobre 2016, le tirage des lots le samedi 03 décembre 2016.

La liste des inscrits sera arrêtée par le conseil municipal lors de la prochaine séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, les propositions énoncées ci-dessus.

Demande d'un affouagiste : M. BOISSAT a demandé si Madame CHOPIN, actuellement en maison de retraite, pouvait prétendre à son lot de bois. Sa maison est toujours meublée et sera chauffée cet hiver. Avant de prendre sa décision, le conseil municipal souhaite connaître la date d'entrée en maison de retraite et demande un justificatif écrit.

Affouages 2015

La commission est passée une dernière fois en forêt, les imperfections relevées ont été corrigées. Aucun sanction ne sera donc prise.

Vente des chênes

Les lots de Brouillammon et du Souchet ont été vendus 56900 €. Les cours du bois sont actuellement très soutenus. Le conseil municipal s'interroge sur l'éventualité d'avancer à l'an prochain la vente de de chênes afin de bénéficier des cours élevés.

Convention « Zéro Pesticide »

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de l'objectif « Zéro pesticides » dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017 qui vise à interdire l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts et voirie. Contact avait été pris il y a quelques mois avec la Chambre d'Agriculture qui propose un accompagnement sur deux ans pour l'application de ce nouveau procédé.

Le conseil municipal prend connaissance des deux conventions proposées par la Chambre d'Agriculture du Cher :

- Plan de gestion différenciée des espaces verts
- Plan de communication

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les deux conventions proposées et jointes à la délibération et autorise Monsieur le Maire à signer les deux documents.

Une signature officielle de cette charte sera organisée avec le Président de la Chambre d'Agriculture du Cher.

Plan de financement « Zéro Pesticide »

Considérant le coût non négligeable de la mise en place de ce nouveau procédé, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des aides peuvent être sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional via le Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le plan de financement suivant :

Coût opération	:	8925 € HT
Aide de l'Agence de l'Eau 60%	:	5355 €
Aide du Conseil Régional (via Pays de Bourges) 20 %	:	1785 €
Autofinancement	:	1785 €

et autorise Monsieur le Maire à solliciter des aides auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional via le Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges.

Vente de parcelle

Monsieur Patrick SANTOSUOSSO, ayant un lien direct avec ce dossier, se retire de la séance afin de ne participer ni au débat ni au vote.

La Commune avait par délibération en date du 24 mai 2016 décidé de vendre une parcelle communale cadastrée ZP 68 d'une superficie de 3415 m² sise Rue des Ailloux au Souchet en deux terrains à construire. Deux propositions ont été reçues en mairie : M.SANTOSUOSSO Patrick, M. MOREAU et Mme MAGNER. Ces derniers se sont depuis désistés. La division de la parcelle ZP 68 a été délimitée par le Cabinet BLANCHAIS, Géomètre à Mehun sur Yèvre.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour, aucune abstention et aucune voix contre,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de déclaration préalable pour la division de la parcelle ZP 68,
- Décide de vendre une partie de la parcelle de terrain à construire (1700 m²) dans la parcelle cadastrée ZP 68 au prix de 22 000 € à Monsieur SANTOSUOSSO Patrick,
- Nomme Maître DENIZOT, Notaire pour préparer les actes notariés,
- Confie le bornage à la charge de la commune à Monsieur BLANCHAIS, Géomètre à Mehun sur Yèvre,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- Annule et remplace la délibération n°2016-05-43 du 30 août 2016.

Questions diverses

- Projet éolien
Ecovent a relancé un projet éolien datant d'une dizaine d'années. A l'époque les propriétaires avaient donné leur aval mais cet accord est périmé. A ce jour Monsieur le Maire doit rencontrer les représentants d'une autre société concurrente le 08 novembre prochain.
- Permanences des élus
Aucun administré ne s'est déplacé en mairie lors des permanences tenues depuis les vacances. Une dernière sera tenue le 19 novembre prochain. Si toutefois personne ne se présente, elles seront supprimées. Une information sera insérée dans le prochain bulletin municipal.
- Communauté de Communes FerCher Pays Florentais
Monsieur le Maire présente les différents rapports d'activités qui seront mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
Une réunion s'est tenue à Saint Florent avec les Maires des communes de FerCher et Madame la Préfète sur les problèmes rencontrés dans les communes. Monsieur CHABANCE a évoqué le problème de la désertification médicale. Saint Florent sur Cher a manifesté le souhait de rejoindre la Communauté d'Agglomération. Que deviendra FerCher si Saint Florent quitte la Communauté de Communes ?
- Dossier de Fontmoreau
Un dossier a été transmis aux services de la Direction Départementale des Territoires. Pas encore de retour à ce jour. Monsieur le Maire reprend contact.
- Elagage
Les bordures de forêts ont été élaguées par l'entreprise LESCH pour un montant de 4212 € TTC.
- Hommage à Chantal GIORDANO
Le conseil municipal avait décidé de planter un arbre en hommage à Chantal GIORDANO. Cet arbre sera acheté aux serres de Saint Eloy de Gy, la cérémonie sera le dimanche 27 novembre à 11 heures.
- Voirie
FerCher a vérifié les quantités facturées concernant les points à temps. Une différence de 20 m² a été relevée.

- Traitement des eaux pluviales
 - Ingénierie : Le dossier de l'AFR a bien été transmis à M. BRUNEL, Directeur du service. Monsieur le Maire reprendra contact.
 - Crot à la terre : Un problème d'évacuation a été signalé par M. et Mme GRAPTON Laurent. MM. SANTOSUOSSO et CHABANCE se sont rendus sur place le 14 octobre. La solution technique s'avère coûteuse et demande la réalisation d'une contre pente sur environ 70 mètres.
- Régime indemnitaire

Il sera vérifié si la délibération prévoit l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour les agents contractuels.
- Centre aéré

Le Centre aéré accueillera vingt enfants du 24 au 28 octobre prochain dans les locaux de la cantine, la classe de Madame COURSEAU et la salle de réunion. Il faudra afficher le plan d'évacuation. Petit souci quant à la date de la dernière visite de sécurité qui date de 2005, Mme CALDI se renseignera auprès des services compétents pour connaître la légalité. L'accueil a été déclaré et validé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, il en est de même pour le personnel. Le bilan sera fait à l'issue de cette première expérience.
- Conseil d'école

Céline JACQUET a demandé si Christelle MATJASEC pouvait être associée à la commission de sécurité. Monsieur le Maire verra avec la Directrice de l'école afin que cela ne perturbe pas le bon fonctionnement des services.
- Consignes de sécurité

Monsieur le Maire a constaté que les consignes de sécurité sont bien appliquées, les grilles sont fermées, sauf celle de la mairie pendant les horaires d'ouverture du secrétariat. Les classes sont dotées de cornes de brume et de talkie-walkie.
- EDF : compteur Linky

EDF va doter tous les foyers de compteurs Linky à compter de 2018, ces compteurs transmettront chaque soir la consommation journalière d'électricité et communiqueront avec les services d'EDF tous les quarts d'heure. L'installation de ces nouveaux compteurs sera gratuite. EDF ne fera pas de réunions publiques, par contre il propose de rencontrer les élus. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition.
- Vitesse excessive

M. LAGOWSKI a transmis un mail de mécontentement à M. Philippe CHARRETTE, Conseiller Départemental, à la mairie et à Monsieur le Maire mettant en cause la vitesse excessive dans le bourg de Plou et portant réclamation sur la fermeture de l'arrêt de bus du bourg. Monsieur CHABANCE s'en est entretenu avec M. CHARRETTE Philippe, il a précisé que l'accident relaté dans le mail était dû au verglas et non à la vitesse et que la décision concernant la fermeture de l'arrêt de bus de Plou relevait de la compétence du Conseil Départemental.
- Salle de Plou

Il est demandé d'installer des rideaux aux fenêtres de la salle de Plou. Les services de secours seront sollicités pour connaître la réglementation.
- Illuminations de Noël

Les devis ont été demandés.
- Nouvelles Activités Périscolaires


Un agent en arrêt maladie a été remplacé bénévolement par Madame RABET pendant trois semaines environ. Elle sera remerciée en recevant un présent.
- Bulletin municipal

Des imprimeries ont été contactées pour des devis concernant l'impression du bulletin municipal. La commission se réunira pour étudier ce dossier.

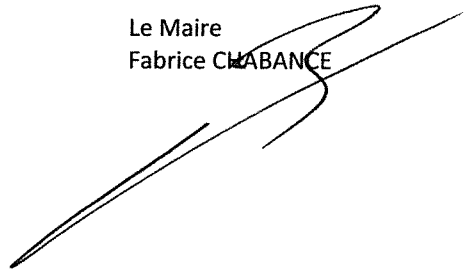
- API
Madame TRAMUNT a rencontré en septembre la diététicienne d'API, lui a fait visiter les locaux. Des propositions ont été soumises notamment laisser les CM2 se servir afin de les préparer au collège. Madame TRAMUNT verra pour la mise en place.
- Noël
La hotte du Père Noël sera prêtée par M. PLANCHON cette année. Mais le conseil municipal en achètera une pour les années à venir.
Les paquets cadeaux se feront le 02 décembre si le club house est disponible.
- Objets encombrants
Le SICTOM a répondu que le ramassage des « monstres » n'était pas la priorité du moment. La collecte ne se fera pas en 2016.
- Aménagement de la rue des cours
Le conseil municipal a décidé d'aménager l'espace public rue des cours. Mais pour ce faire, il a été demandé de retirer les véhicules entreposés sur cet espace.
- Conseil municipal
La prochaine séance aura lieu le jeudi 1^{er} décembre 2016 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

La Secrétaire
Cyril CHAUSSE



Le Maire
Fabrice CHABANCE



Affichage

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2016 contenant le compte rendu sommaire des décisions prises par le conseil municipal a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

